

# Pour l'avenir de nos forêts et l'image du bois



## Le bois certifié, une demande croissante sur tous les marchés

En l'espace de quelques années, les questions de protection des forêts et de développement durable sont devenues incontournables. Aujourd'hui, l'exigence d'un bois certifié est non seulement une norme de la filière, mais désormais une condition **d'accès aux marchés publics et privés**. Le système de certification forestière PEFC rend service à tous les acteurs de la filière bois.

### Les marchés publics

Des décrets sur les achats publics de bois imposent de plus en plus souvent la certification des bois dans les cahiers des charges.

En France, les exigences publiques sont réelles :

- ▶▶ la circulaire du 5 avril 2005 du premier ministre rappelle qu'à horizon 2010, 100% des achats publics de bois devront provenir de forêts gérées durablement ;
- ▶▶ depuis, plusieurs collectivités ont déjà réalisé leurs propres guides d'achats publics de bois, notamment les régions Rhône-Alpes, Bourgogne et Ile de France.

### Les marchés privés

**Les négociants et grandes surfaces privilégient les bois certifiés pour répondre à la demande de plus en plus forte des consommateurs.** Ainsi, des groupes comme *Lapeyre*, *Leroy Merlin* ou *Point P* font évoluer leurs politiques d'achat en augmentant chaque année leurs approvisionnements en bois certifiés.

## PEFC, l'atout de votre forêt

Aujourd'hui, grâce à des propriétaires impliqués et des surfaces certifiées de plus en plus importantes, il est possible de répondre à la demande croissante. Cependant, cet engagement ne doit pas diminuer, au risque de voir les industriels se fournir dans d'autres pays.

Tout commence par la certification des forêts et donc par l'adhésion des propriétaires forestiers au système PEFC. C'est avec l'engagement de ces acteurs que la certification est devenue une norme de la filière et qu'il existe désormais un cercle vertueux entre l'offre et la demande de bois certifiés sur le marché français\*.

\* Les lots certifiés PEFC sont davantage recherchés avec un nombre moyen d'offres par lot supérieur de 20% à celui des lots non certifiés (source : communiqué de presse ONF / décembre 2005).

## Quelques chiffres

### La filière bois en France

- > Plus de **500 000 emplois** (soit plus de 2 % de la population active)
- > Près de **4 millions de propriétaires forestiers privés**
- > Plus de **32 milliards de chiffre d'affaires**

### PEFC en France

- > **4,4 millions d'ha certifiés PEFC** fin 2006 (soit 30% de la forêt française)
- > **20 440 propriétaires forestiers** fin 2006
- > **Plus de 1 000 entreprises certifiées PEFC** en janvier 2007 - 50 en 2002
- > **100% des forêts domaniales de métropole certifiées PEFC**
- > **50% des forêts communales certifiées PEFC**
- > **17 % des forêts privées certifiées PEFC**
- > **30 % du volume de bois récolté en 2005** étaient certifiés

### PEFC dans le monde

- > Un système de certification international avec **32 pays membres** (dont 9 hors Europe)
- > **Le système de certification leader :** PEFC représente 2/3 des surfaces certifiées dans le monde, soit 200 millions d'hectares
- > Près de 3000 entreprises certifiées PEFC dans le monde fin 2006



## Quelques témoignages d'acteurs engagés aux côtés de PEFC

La demande grandissante du marché se traduit en bout de chaîne par l'adhésion de grands groupes de négoce à la certification et une demande toujours plus exigeante des consommateurs.

### ►► M. Jean Marie BARBIER, directeur général de la Fédération des Forestiers Privés

« Le système PEFC soutient et fait progresser la gestion durable des forêts sans empiéter sur la liberté du forestier »

*«Par delà son intérêt commercial, la certification forestière constitue une forme de reconnaissance du travail du forestier pour le maintien et le développement de la forêt en France, ainsi que pour la production équilibrée de biens et services. Le dispositif de certification régionale ou de certification de groupe adopté par PEFC France ne constitue pas un ensemble de contraintes. Il garantit que des règles simples sont respectées par le forestier, dont l'effet sur l'environnement est positif ou neutre. Il soutient et fait ainsi progresser la gestion durable des forêts sans empiéter sur la liberté du forestier.»*

### ►► M. Guy ROSSONE, directeur du marché bois et panneaux chez Point P et représentant de l'Association du Commerce du bois

« Si nous ne trouvons pas suffisamment de bois certifiés en France, nous devons nous approvisionner ailleurs »

*«Il est prévu que, dès 2007, toutes les agences Point P en France aient mis en place une chaîne de contrôle certifiée et soient ainsi prêtes à vendre du bois certifié : elles passeront alors rapidement à 100 % de bois certifiés. Cela représente un marché très important pour les bois PEFC car Point P commercialise chaque année 600 000 m<sup>3</sup> de bois sciés et 600 000 m<sup>3</sup> de panneaux, dont respectivement 420 000 m<sup>3</sup> et 400 000 m<sup>3</sup> proviennent des forêts françaises. Si nous ne trouvons pas suffisamment de bois certifiés, nous devons nous approvisionner ailleurs.»*

### ►► M. Ezzedine EL MESTIRI, Fondateur et Directeur de la Rédaction du magazine Nouveau Consommateur et auteur de « La consommation écologique » (Ed. Jouvence)

« Une consommation responsable tient compte de l'homme et du sort global de la planète »

*«Notre planète est définitivement peuplée de consommateurs. Nous ne pouvons plus indéfiniment et impunément violenter la nature par une surconsommation démesurée et un infini gaspillage. La consommation n'est pas un simple échange marchand et elle n'a pas seulement pour fonction de rapprocher des besoins et une offre de biens et de services. Les attentes écologiques et humanistes du consommateur se font de plus en plus pressantes. Il existe une manière de consommer et de faire des achats utiles en harmonie avec notre conviction et notre responsabilité. Une consommation responsable, c'est avant tout une consommation écologique qui tient compte de l'homme et du sort global de la planète. Elle nous permet de concilier le plaisir d'acheter, la participation au bien-être commun et la protection de l'environnement.»*

► Pour en savoir plus : [www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org)  
[info@pefc-france.org](mailto:info@pefc-france.org)



« Le chêne français de Haute Futaie utilisé dans la fabrication des tonneaux Seguin Moreau, provient exclusivement de forêts certifiées PEFC »



« Le Salon Etretat de chez Leroy Merlin en frêne PEFC 100 % fabrication française, est une alternative aux meubles d'extérieur en bois exotiques »



« Issus de forêts certifiées PEFC et provenant des chutes de bois produites par les scieries, ce charbon de bois valorise des ressources rarement utilisées »

